

## TERRA HOMINIS

## Des missionnaires des temps modernes

Terra Hominis, structure spécialisée dans la création de vignobles en copropriété via le financement participatif non réglementé, est désormais pleinement une société à mission, grâce à l'enregistrement de ce statut au greffe du tribunal de Béziers. Ses principes et missions.

La formule de Terra Hominis, adressée à celles et ceux qui souhaiteraient devenir associés, a le mérite d'être claire : "Si vous préférez l'argent aux hommes et aux vins, passez votre chemin", déclare son fondateur, Ludovic Aventin. Parce que si l'histoire de cette entreprise, devenue depuis peu société à mission, a débuté au cours d'une soirée entre copains, à Rouen, autour de bonnes bouteilles, son pilier et ses fondations n'en sont pas moins solides. Tout débute par un constat. D'un côté, des vigneronnes de plus de 55 ans approchant de la retraite (un tiers environ), de l'autre, de jeunes candidats à la vigne, au talent fou mais désargenté.

"La force de notre viticulture, c'est la diversité de nos terroirs. Derrière ces terroirs, il y a des hommes. Or, le terroir est menacé parce que l'homme est menacé. Ce que je veux dire, c'est que les terres des anciens tombent plus entre les mains des négociants et de gros vignerons qu'entre celles de jeunes qui, pourtant, ont du talent mais pas d'argent. Au final, les vins produits seront standardisés. C'est donc un patrimoine qu'il ne faut pas laisser perdre", défend Ludovic Aventin. Comment ? En aidant les jeunes vignerons à s'installer et se développer via un investissement participatif.

## Responsabilité sociale et environnementale

L'humain, la responsabilité sociale et environnementale sont au cœur de chaque projet. L'investissement demandé, plutôt faible (la valeur des parts varie entre 1 300 et 2 500 €),



Terra Hominis regroupe plus de 2 100 associés, qui ont contribué, depuis la création de l'entreprise, à la réalisation de 27 projets représentant 14 domaines, sur 120 ha de vignes en Occitanie et dans le Bordelais.

permet au plus grand nombre d'y participer. "Plus qu'un investissement financier, les associés donnent du sens à un placement, modeste et sécurisé, et adhèrent personnellement au projet du vignoble", indique le fondateur de Terra Hominis. Un sens qui leur est demandé d'exprimer au travers d'une lettre de motivation, car "nous rejoindre, c'est adhérer à nos valeurs". Ce n'est que lorsque leur demande d'adhésion est validée que l'entreprise leur cherche un vignoble adapté à leur profil.

L'investissement est unique et définitif. La part est valable à vie et cessible aux héritiers. Une fois les vignes ou la propriété achetées, au travers d'un Groupement foncier viticole (GFV) ou d'une Société civile immobilière (SCI), un bail est accordé au vigneron, qui prend en charge la responsabilité financière et juridique de l'exploitation. En échange du bail, ce dernier s'engage à donner un loyer à ses associés. Le loyer est toujours payé en bouteilles (4,5 % des parts achetées). Autre engagement du vigneron, et

même condition *sine qua non* : le travail de la vigne dans le respect de l'environnement. Enfin, la propriété des vignes et leur exploitation sont dissociées, garantissant ainsi le 'capital associé'.

Tous les projets accompagnés dépassent rarement les 6 ha et concernent des appellations encore accessibles sur le plan financier. "Il faut que cela reste de l'investissement plaisir et des projets abordables. Le vin est finalement un prétexte à la relation humaine qui se tisse entre les vignerons et les associés",

relève Ludovic Aventin. Et chaque domaine créé permet de préserver la force des vignobles et la diversité des vigneronnes. Cet engagement a d'ailleurs valu à Terra Hominis de remporter le prix national de l'entrepreneur humaniste en 2019, et le grand prix national innovation et territoire l'année précédente. Le statut de société à mission, aujourd'hui, s'inscrit dans la même logique.

## Première société à mission

Terra Hominis, pionnière dans l'application de la loi Pacte, est donc désormais pleinement une société à mission, grâce à l'enregistrement de ce statut au greffe du tribunal de Béziers, le 22 avril dernier. C'est pour le moment la seule entreprise inscrite sous ce statut dans l'Hérault. Quoi qu'il en soit, "la structure va ainsi pouvoir amplifier son rôle de défense et de soutien à la viticulture pour préserver la diversité des terroirs et des vignerons. Ce qui fait la force de notre viticulture", détaille Ludovic Aventin.

Pour lui, nul doute, d'autant plus avec la crise sanitaire liée au Covid-19, la société à mission est "le statut de demain, car on ne peut pas se limiter à gagner de l'argent dans la vie, et en avoir rien à faire des questions sociales et environnementales. D'autres valeurs existent et sont bien plus essentielles", ajoute-t-il. Aussi un statut comme celui-ci devrait se généraliser, selon lui, comme tel est le cas pour l'agriculture biologique depuis quelques années. Une nouvelle piste pour le "monde d'après" ? ■

FLORENCE GUILHEM

## TÉMOIGNAGE

Kristel Brot-Weissenbach, Domaine du Clos Rouge

"On partage les mêmes valeurs avec Terra Hominis"



La vigneronne, installée en AOP Terrasses du Larzac, a pu acheter 6 ha de vignes grâce à la contribution des associés de Terra Hominis.

Le vin a toujours été une passion pour Kristel. Au point que la visiteuse médicale d'antan courrait les clubs de dégustations pour découvrir toujours plus de nouvelles pépites. Un plan social dans son entreprise lui offre la possibilité de changer de vie. Sans hésitation, elle s'oriente vers la production de vins et recherche des vignes en Terrasses du Larzac, là exactement et pas ailleurs, car "c'est ce vin et ce terroir qui me plaisaient", avoue-t-elle. S'appuyant sur le réseau médical installé dans le coin, elle trouve très vite son bonheur en 2013.

Mais les 3 ha, puis les 6 et 8 ha de vignes achetées, ne permettent pas à son compagnon, Joël, de s'installer avec elle. Pour qu'il en soit ainsi, il manque 6 ha, mais les banques ne sont pas prêtes à lâcher un kopeck.

C'est alors que Terra Hominis cherche, à la même période, à monter un projet en Terrasses du Larzac, et les contacte. La rencontre a lieu à l'automne 2018. Six à sept mois passent encore avant de trouver les 6 ha de vignes, puis de rassembler le maximum d'associés. Le projet, monté à partir de deux groupements fonciers viticoles, réunit au total 240 associés, et permet à Joël, en juin dernier, de démissionner de son poste pour rejoindre sa compagne à la vigne.

## L'esprit communautaire

Les 6 ha achetés par les associés sont rétrocédés en fermage à Kristel et Joël. "Nous, on fait le vin et on donne ensuite à chaque associé l'équivalent de 4,5 % de son investissement en vin", raconte Kristel. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Être associé chez Terra

Hominis ne se résume pas à prendre des parts dans une exploitation viticole et à récupérer des bouteilles de vin. C'est aussi aller sur place, participer aux travaux des vignes quand il y a des coups d'accélérateur et que l'on n'habite pas à l'autre bout de la France. "Cet esprit collectif nous va parfaitement, car on a déjà une vie très communautaire, fondée sur le partage et la solidarité. Et c'est ainsi que sont nos associés. Avec la végétation qui a poussé très vite, il a fallu ébourgeonner rapidement. Certains sont venus nous aider. On communique aussi régulièrement sur un groupe Facebook, où on leur présente ce que l'on fait et on répond à leurs questions. On les accueille également au domaine", raconte la vigneronne.

Mais ce qui a vraiment soufflé Kristel et son compagnon, ce sont la mobilisation et la fidélité dont ont fait preuve leurs associés depuis la crise sanitaire provoquée par le Covid-19. "Ils se sont tous mobilisés pour acheter notre vin avec la fermeture de nos débouchés (circuits courts et restauration). 85 % de nos ventes l'ont été grâce à eux, de quoi remédier à nos problèmes de distribution. Ainsi, au mois d'avril, on a fait un chiffre d'affaires de 9 000 €. Ce sera l'un des plus jolis mois de l'année. On ne s'y attendait vraiment pas du tout", n'en revient toujours pas Kristel. Et si le "monde d'après" commençait ainsi ? ■

F.G.

## TÉMOIGNAGE

Marc-Olivier Bertrand, Domaine Lacroix-Vanel

"Je n'aurais pas pu m'installer sans eux"

À l'opposé de Kristel, Marc-Olivier a fait tout son parcours dans le vin avant de s'installer à son compte. Le responsable technique d'un beau domaine en Provence rêve de faire son propre vin. Lorsque, en 2015, il visite le Domaine Lacroix-Vanel, alors en vente, à Fau-gères, le coup de cœur est immédiat. Mais la totalité des 10 ha de vignes ne sont pas plantés, et une grosse partie du vignoble est en moyen état. Impossible donc de s'auto-financer par celui-ci. Le recours à un prêt s'impose, mais les banques se montrent frileuses.

Le propriétaire des lieux lui parle alors de Terra Hominis, qui est à la recherche d'un vigneron, prêt à se lancer dans un domaine en AOP Fau-gères. "Je trouvais leur démarche utopiste. J'étais même méfiant, d'autant que c'était au début de leur aventure et qu'ils n'avaient pas encore autant d'associés", se souvient Marc-Olivier. Une rencontre avec le fondateur de Terra Hominis, Ludovic Aventin, va le faire changer radicalement d'avis. Et encore plus quand l'entreprise parvient à réunir 150 associés autour du projet de Marc-Olivier. Un an après sa première rencontre avec Terra Hominis, Marc-Olivier peut reprendre le domaine. C'était en juillet 2016.

## Soutien aux vignerons

À l'instar des autres vignerons accompagnés par Terra Hominis, Marc-



Grâce au soutien de Terra Hominis, Marc-Olivier Bertrand a pu reprendre tout le domaine.

Olivier reçoit l'appui de ses associés, qui lui achètent du vin dès les premières semaines du confinement de la population et après, pour compenser les pertes de ses débouchés en restauration et salons particuliers (la moitié de ses ventes, ndr). 95 % de ses ventes sur les deux derniers mois ont été faites par ses associés. "De très belles commandes ont été passées, avec un chiffre d'affaires sur un mois de 14 000 €, ce qui n'est pas négligeable, et même supérieur à ce que je fais d'ordinaire", se réjouit-il, tout en sachant que ces ventes ne se répéteront pas à l'identique. Entre le soutien de Terra Hominis et celui de ses associés - "je n'aurais pas pu m'installer sans eux" -, le vigneron a appris, s'il le fallait encore, ce que signifie la solidarité. ■

F.G.